

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

26

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 12 novembre 2012



MAIRIE DE DIJON

**Président** : M. REBSAMEN

**Secrétaire** : Mme MASLOUHI

**Membres présents** : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. EL HASSOUNI - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. JULIEN - M. PIAN - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - Mme CHEVALIER - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE

**Membres excusés** : Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - Mme MODDE (pouvoir M. MASSON) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir M. MILLOT) - M. BORDAT (pouvoir Mme BERNARD) - M. BROCHERIEUX (pouvoir M. BOURGUIGNAT) - M. OUAZANA (pouvoir M. DUGOURD)

**Membres absents** : M. BERTELOOT - M. MARCHAND - M. BEKHTAOUI

### OBJET

#### DE LA DELIBERATION

**Partenariat entre la Ville et l'association « Bourgogne coopération » - Convention d'objectifs et de moyens - Adhésion - Représentation de la Ville**

Madame Biot, au nom des commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Capitale régionale à vocation européenne, Dijon possède de nombreux atouts à promouvoir à l'international : riche patrimoine architectural, institutions culturelles créatives, tissu économique développé, enseignement supérieur de qualité, lieu de rendez-vous internationaux, richesses touristiques, qualité de vie et art de vivre.

La Ville mène, depuis plusieurs années, une politique active en matière de relations internationales. Elle soutient, accompagne et développe l'ouverture internationale de son territoire dans de nombreux

domaines, tels que l'éducation, la jeunesse, la culture, le développement durable, l'action sociale, l'enseignement supérieur, l'économie ou encore la solidarité internationale.

Plus précisément, la Ville fournit depuis plusieurs années un accompagnement logistique, méthodologique et financier aux organisations actives à l'international, notamment dans le domaine de l'aide au développement.

Créé en 2012, un nouveau dispositif intitulé « Bourgogne coopération » permet aujourd'hui de rassembler et de mutualiser les actions de coopération et de solidarité internationale sur le territoire bourguignon. Ce réseau a pour objectifs l'information, l'orientation, l'accompagnement des associations, des institutions et des collectivités territoriales bourguignonnes dans leurs projets internationaux.

Afin de formaliser le partenariat existant entre la Ville et l'association « Bourgogne coopération », de préciser les objectifs partagés entre elles ainsi que ceux faisant l'objet d'un soutien de la collectivité, une convention d'objectifs et de moyens est aujourd'hui proposée. Ce partenariat s'exprime à travers plusieurs axes :

- promouvoir la solidarité internationale et l'éducation au développement auprès des Dijonnais ;
- favoriser la mise en réseau des acteurs de la coopération et de la solidarité internationale du territoire dijonnais ;
- renforcer les capacités des Dijonnais dans le domaine de la coopération et de la solidarité internationales et améliorer la qualité des projets menés.

La Ville prévoit de contribuer au financement de l'association « Bourgogne coopération » pour les années 2013 et 2014 à hauteur de 10 000 € par an.

Par ailleurs, l'association « Bourgogne coopération » rassemblant en son sein institutions, collectivités territoriales et associations, il est proposé que la Ville y adhère et qu'elle désigne un représentant pour y siéger.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - donner votre accord à l'engagement d'un partenariat entre la Ville et l'association « Bourgogne coopération », dans les conditions proposées ;
- 2 - approuver le projet de convention d'objectifs et de moyens à conclure entre les parties, annexé au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- 3 - m'autoriser à signer la convention définitive ainsi que tout acte à intervenir pour son application ;
- 4 - décider l'adhésion de la Ville à l'association « Bourgogne coopération » et y désigner Madame Elisabeth Biot, adjointe déléguée aux relations internationales et à la propreté de la ville pour la représenter ;
- 5 - décider la participation de la Ville au financement de l'association, dans les conditions suivantes :
  - 2013 : 10 000 €
  - 2014 : 10 000 €.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**